



PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

CABINET DU PREFET

Nice, le 15 MARS 2021

SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE
SECOURS
DES ALPES-MARITIMES
CS 90099
06273 VILLENEUVE-LOUBET
CEDEX

SERVICE DE LA GESTION
DES CARRIERES

AFFAIRE SUIVIE PAR :
AUDREY MAZZOLA

LE PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

ET

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE
SECOURS DES ALPES-MARITIMES

ARRÊTE SDIS N° 21 16 19

PORTANT FIN DE FONCTIONS EN QUALITE DE CHEF DE COMPAGNIE ET CHEF DE CENTRE ET
NOMINATION DANS LES FONCTIONS D'ADJOINT AU CHEF DE GROUPEMENT

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de justice administrative,

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2016-2008 du 30 décembre 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants, lieutenants colonels de sapeurs-pompiers professionnels,

VU la délibération n° 18-48 du 18 décembre 2018 du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes portant nouvelle organisation - aménagements du SDIS des Alpes-Maritimes,

VU la délibération n° 19-51 du 19 décembre 2019 du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes portant nouvelle organisation du SDIS – ajustement des organigrammes,

VU l'arrêté n° 19-5150 du 30 septembre 2019 pris conjointement par monsieur le préfet des Alpes-Maritimes et monsieur le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes portant nomination de monsieur **Xavier WIIK** dans les fonctions de chef de la compagnie de Grasse et chef du centre de secours principal de Grasse, à compter du 1^{er} janvier 2019,

VU la note d'affectation du 09 mars 2021 affectant monsieur **Xavier WIIK**, commandant de sapeurs-pompiers professionnels, dans les fonctions d'adjoint au chef du groupement fonctionnel de l'Alerte – Pôle Opérationnel, à compter du 1^{er} avril 2021,

SUR proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes,

ARRETEMENT

ARTICLE PREMIER :

A compter du 1^{er} avril 2021, il est mis fin aux fonctions de **monsieur Xavier WIIK** (matricule : 8370) né le 24 octobre 1983 à Grasse (06), commandant de sapeurs-pompiers professionnels, en qualité de **chef de la compagnie de Grasse et chef du centre de secours principal de Grasse** au sein du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes.

ARTICLE 2 :

A compter de cette même date, l'intéressé est nommé **dans les fonctions d'adjoint au chef du groupement fonctionnel de l'Alerte – Pôle Opérationnel**, au sein du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes.

ARTICLE 3 :

Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet, madame le payeur départemental et monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

ARTICLE 4 :

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de NICE, 18 avenue des Fleurs - CS 61039 - 06050 Nice cedex 1, peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification.

**Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie
et de secours des Alpes-Maritimes**


Charles-Ange GINESY
Président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes,
Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours des Alpes-Maritimes

Le préfet des Alpes-Maritimes


Pour le préfet,
Le Secrétaire Général
SG 4522
Philippe LOOS